

**Conditions Générales de Vente Plateforme NOMADEEC (Requis)**  
**En vigueur au 29/11/2019**

**Article 1.      Objet**

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation de la Plateforme NOMADEEC (ci-après « CGV ») s'appliquent à toute vente de Produits et de Services proposés par EXELUS aux professionnels de santé Requis. En accédant à la Plateforme, le Requis accepte toutes les dispositions des présentes CGV et reconnaît qu'elles sont exécutoires au même titre que tout autre contrat écrit signé par ce dernier. En cas de désaccord du Requis avec les termes des présentes, ce dernier n'est pas autorisé à utiliser la Plateforme et les Services proposés par cette dernière.

Les présentes CGV prévalent également sur tout autre document, tels que prospectus, catalogues, documentations, communiqués au Requis à titre purement informatif et n'ont qu'une valeur indicative.

Les présentes CGV peuvent être modifiées à tout moment par EXELUS, en fonction notamment de l'évolution de la Plateforme ou de la législation applicable. Dans pareil cas, EXELUS informera les Requis par affichage sur son site Internet et/ou sur la Plateforme. Il est toutefois de la responsabilité de chaque Requis de consulter régulièrement les présentes CGV afin de se tenir informé de ses éventuelles modifications.

Le présent préambule fait partie intégrante des CGV, ce que le Requis reconnaît expressément.

**Article 2.      Définitions**

Les termes utilisés, tant au pluriel qu'au singulier dans les présentes CGV, auront la signification suivante :

« **Acte de télémédecine** » désigne tout acte médical mettant en jeu un Requéran et un Requis à distance.

« **Application Mobile** » désigne le logiciel NOMADEEC développé par EXELUS sur mobiles et comprend notamment les logiciels, programmes, codes sources, des données de différentes natures et, notamment sans que la liste soit exhaustive, des textes, sons, images fixes ou animées, vidéos, bases de données appartenant à EXELUS.

« **Bilans** » désignent les relevés objectifs des éléments de santé et de contexte des Patients établis par les Requéran dans le cadre de leur activité à l'aide de l'Application Mobile, sous leur seule responsabilité.

« **CGV** » désignent les conditions générales de vente et d'utilisation de la Plateforme et des Services proposés par EXELUS aux Requis.

« **Compte utilisateur** » désigne l'espace personnel du Requis sur la Plateforme protégé par un identifiant et un mot de passe.

« **Configuration minimum** » désigne la configuration minimum recommandée par EXELUS nécessaire à l'utilisation de la Plateforme et dont le détail est fourni à l'Annexe 1 des présentes.

« **Dossier Patient Informatique** » désigne le logiciel ou ensemble de logiciels gérant le dossier d'un patient de manière informatisée.

« **Editeur** » ou « **EXELUS** » désignent la société EXELUS, société par action simplifiée au capital de 60 423 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 808602486 RCS de Bordeaux dont le siège social est situé 2 rue du Jardin de l'Ars – 33800 Bordeaux - éditeur NOMADEEC.

« **Patient** » désigne toute personne auscultée par les Requéran, donnant lieu la réalisation de Bilans et d'Acte de télémédecine à destination des Requis.

**Conditions Générales de Vente Plateforme NOMADEEC (Requis)**  
**En vigueur au 29/11/2019**

« **Plateforme** » désigne la plateforme de télémedecine NOMADEEC développée par EXELUS, accessible aux Requis via l'application web NOMADEEC, et sur laquelle les Actes de Télémedecine sont effectués en lien avec les Requérants utilisateurs de la Plateforme.

« **Prérequis** » désignent l'infrastructure informatique minimale, le matériel et toute autre spécification et/ou instruction nécessaire à mettre en œuvre, à installer et/ou à utiliser la Plateforme. Ces prérequis peuvent être amenés à évoluer en cours d'utilisation de la Plateforme et sont précisés à l'Annexe 1 des présentes.

« **Produits** » désignent l'ensemble des équipements informatiques, supports, accessoires et dispositifs médicaux pouvant être vendus par EXELUS aux Requis.

« **Requérant** » désigne tout professionnel de santé, personne physique ou morale au chevet du Patient, réalisant des Actes de télémedecine et des Bilans et sollicitant à distance un professionnel de santé dans le cadre d'un Acte de télémedecine, dénommé « Requis ».

« **Requis** » désigne tout professionnel de santé sollicité à distance par un Requérant dans le cadre d'un Acte de télémedecine et utilisant le Plateforme.

« **Services** » désignent l'ensemble des prestations de services proposées par EXELUS par le biais de la Plateforme.

« **Téléconsultation** » désigne un acte de consultation médicale effectué par un Requis à distance, via une visioconférence sécurisée. Un Bilan et des documents médicaux peuvent également être transmis par le Requérant.

« **Télé-expertise** » désigne un acte d'expertise médicale réalisé de manière asynchrone par un Requis spécialiste, à distance, par le partage d'un bilan et/ou de documents médicaux.

« **Télé-régulation** » désigne un acte de régulation médicale effectué par un Requis à distance, généralement dans un contexte d'urgence médicale.

« **Maintenance** » désigne les prestations de maintenance de la Plateforme proposées par EXELUS, en sus des Services, dans les conditions définies à l'article 6.2 des présentes.

### **Article 3. Commandes et création d'un Compte Utilisateur**

L'acceptation par le Requis des présentes CGV lui permet de commander des Produits et d'accéder aux Services de la Plateforme par la création d'un Compte Utilisateur dans les conditions ci-après définies.

### **Article 4. Produits vendus par EXELUS**

a) Passation de commande et livraison

Le Requis peut passer commande de Produits auprès d'EXELUS. Les commandes ne seront validées et prises en compte par EXELUS qu'après acceptation des présentes CGV par le Requis et réception :

- du devis signé, daté et tamponné par le représentant légal du Requis,
- d'un acompte tel que défini à l'article 6.2 des présentes,
- du mandat SEPA dûment complété et signé, accompagné du RIB du Requis.

Les délais de livraison des Produits sont précisés au Requis dans la mesure du possible dans le devis. Ces délais ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'engagent pas EXELUS. Toute

**Conditions Générales de Vente Plateforme NOMADEEC (Requis)**  
**En vigueur au 29/11/2019**

modification de commande, préalablement acceptée par écrit par EXELUS, donnera lieu à un changement consécutif de délai.

En toute hypothèse, la livraison ne pourra intervenir que si le Requis est à jour de ses obligations envers EXELUS, quelle qu'en soit la cause. Les Produits ne seront livrés qu'après réception par EXELUS du complet paiement du prix conformément à l'article 6.2 des présentes.

Le non-respect des dates de livraison prévues n'ouvre aucun droit à dommages et intérêts, à compensation, au non-paiement du prix des Produits livrés, ni à aucune autre indemnité de quelque nature que ce soit au profit du Requis.

EXELUS se réserve le choix du mode de transport et du lieu de départ des Produits commandés. Les Produits voyagent aux risques et périls du Requis.

Le Requis doit s'assurer de l'état des Produits au moment de leur réception. Le cas échéant, le Requis doit impérativement formuler ses réserves détaillées par écrit sur le document de transport, et confirmer celles-ci au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois (3) jours de la livraison et informer immédiatement EXELUS par l'envoi d'une copie de la lettre adressée au transporteur pour lui permettre d'exercer ses recours. Le Requis sera tenu pour responsable de tout préjudice subi par EXELUS du fait du non-respect par ce dernier de la procédure prévue ci-dessus.

Le Requis est autorisé à revendre les Produits achetés à EXELUS pour les besoins normaux de son activité. Dans cette hypothèse, EXELUS procédera de plein droit à la désactivation et la désinstallation de la Plateforme.

b) Garantie des Produits vendus par EXELUS

Tout défaut non dû à un défaut d'entretien ou à un usage anormal des Produits est garanti par la garantie constructeur.

Dans le cadre de cette garantie, EXELUS procède à son choix à la réparation ou au remplacement des Produits défectueux pendant la période de garantie. Les pièces d'usure, consommables et câbles ne sont pas couverts par la garantie. Les interventions réalisées au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. Toute garantie est exclue en cas de vol, défauts ou détériorations provenant d'évènements extérieurs, d'accidents, d'usure ou d'utilisation non conforme aux instructions d'EXELUS et/ou du fabricant. Sont également exclus de la garantie, les Produits modifiés ou réparés par le Requis ou toute autre personne non autorisée par EXELUS.

Le Requis reconnaît qu'il est seul responsable des matériels qu'il fournit directement et de leur compatibilité avec la Plateforme. Les Prérequis et la Configuration minimale nécessaires à l'installation et à l'utilisation de la Plateforme sont de simples recommandations émises par EXELUS et n'engagent pas cette dernière. Le Requis renonce à ce titre à tout recours contre EXELUS.

**Article 5. Services – Utilisation de la Plateforme**

**5.1. Création et utilisation du Compte Utilisateur**

**Conditions Générales de Vente Plateforme NOMADEEC (Requis)**  
**En vigueur au 29/11/2019**

a) Conditions préalables

Pour pouvoir utiliser la Plateforme via le Compte Utilisateur créé à cet effet, le Requis doit remplir les conditions ci-après définies :

- Disposer d'un équipement informatique conforme à la configuration minimum définie à l'Annexe 1
- Répondre à la définition de Requis de l'article 2 des présentes CGV ;
- Respecter toutes les obligations légales et réglementaires relatives à l'autorisation et à l'exercice d'une telle activité (diplômes, obligations déontologiques, sociales, fiscales, administratives et les réglementations en matière d'hygiène et de sécurité, agrément et/ou autorisation ou déclaration administrative) ;
- Respecter toutes les obligations légales et réglementaires relatives à la protection des données personnelles ;
- Disposer des polices d'assurances civiles professionnelles requises couvrant les risques de leurs activités ;
- Accepter les présentes CGV.

EXELUS interdit aux Requis d'utiliser la Plateforme et son Compte Utilisateur en contradiction avec les dispositions légales applicables, notamment dans le but d'effectuer des actes illicites ou contraires aux bonnes mœurs.

EXELUS se réserve la possibilité de demander tout justificatif permettant d'attester et/ou de justifier les déclarations du Requis concernant notamment sa qualité de professionnel de santé.

Dès lors qu'EXELUS aura connaissance de tels faits et que ces faits seront avérés, notamment en cas de sanctions administratives pour non-respect de la part du Requis des règles applicables à son activité, et/ou pour perte des autorisations nécessaires, et sans que cette liste soit exhaustive, EXELUS sera en droit de résilier l'accès aux Services par le Requis, sans que cela n'engage sa responsabilité.

b) Configuration du compte

EXELUS configure avec le Requis la mise en place de son Compte Utilisateur.

Le Requis devra fournir, sans que cette liste ne soit limitative, les informations suivantes dans une fiche prévue à cet effet :

- nom de l'établissement, dénomination sociale, nom et prénom du représentant légal, numéro SIRET, adresse postale du siège social et de l'établissement si différente de celle du siège social,
- n° RPPS
- adresse email et numéro de téléphone,
- déclaration d'obtention des diplômes nécessaires à l'exercice de son activité.
- N° FINESS ou AME
- Signature scannée

D'autres informations relatives aux conditions d'exercice du Requis pourront être demandées et communiquées à EXELUS à sa demande ou spontanément par le Requis. Ces informations sont destinées à permettre à EXELUS d'effectuer un premier contrôle de la qualité du Requis et de l'existence de sa structure d'exercice.

**Conditions Générales de Vente Plateforme NOMADEEC (Requis)**  
**En vigueur au 29/11/2019**

c) Connexion au Compte Utilisateur

Le Requis réalise sa première connexion avec l'identifiant et le mot de passe provisoire transmis par EXELUS lors de la configuration de son compte.

Lors de sa connexion, le Requis est invité à vérifier les informations pré-remplies sur son Compte Utilisateur et à compléter son profil. Le Requis doit notamment vérifier les données pré-remplies, corriger les données inexactes et remplir l'ensemble des informations demandées afin de compléter son profil. A défaut de modifier les informations pré-remplies, celles-ci seront considérées comme étant directement remplies par le Requis. Ces informations sont traitées et collectées par EXELUS aux fins de création d'un fichier de Requis.

Le Requis garantit que les données qu'il communique sont exactes et conformes à sa situation professionnelle. Il s'engage à informer EXELUS sans délai en cas de modification des données qu'il a communiquées lors de sa pré-inscription et/ou de son inscription et, le cas échéant, à procéder lui-même aux dites modifications au sein de son Compte Utilisateur une fois que celui-ci sera créé.

La fourniture de fausses informations ayant entraîné l'impossibilité pour EXELUS d'exécuter ses obligations ne saurait engager la responsabilité de cette dernière de ce fait.

d) Identifiant et mot de passe

Le Requis est en droit de modifier son mot de passe au sein de son Compte Utilisateur.

Le Requis reconnaît que ses identifiants et mot de passe sont strictement personnels et confidentiels. Il s'interdit, en conséquence, de les communiquer ou de les partager avec des tiers ou tout personnel non autorisé. Dans le cas où le Requis diffuserait ou utiliserait ces éléments et la Plateforme de façon contraire à leur destination, EXELUS serait en droit de résilier le compte du Requis. Le Requis est seul responsable de l'utilisation de ses éléments d'identification par des tiers qu'elle soit frauduleuse ou non. Il garantit EXELUS contre toute demande et/ou action basée sur une utilisation frauduleuse ou non de ses identifiants.

En aucun cas, EXELUS ne pourra être tenue pour responsable en cas d'usurpation de l'identité d'un Requis étant donné qu'elle ne dispose pas des moyens techniques permettant de s'assurer de manière systématique de l'identité des personnes. EXELUS se réserve néanmoins le droit d'effectuer des contrôles aléatoires.

En cas de suspicion d'utilisation frauduleuse de ses identifiants, le Requis doit immédiatement informer EXELUS afin que cette dernière puisse procéder à la création d'un nouveau Compte Utilisateur.

Si les données contenues dans le Compte Utilisateur venaient à disparaître à la suite d'un cas fortuit, d'une panne technique ou d'un cas de force majeure, la responsabilité d'EXELUS ne pourrait être engagée, ces informations n'ayant aucune valeur probante mais uniquement un caractère informatif.

## **5.2. Description des Services**

a) Typologie de Services

EXELUS propose différents niveaux de Services :

**Conditions Générales de Vente Plateforme NOMADEEC (Requis)**  
**En vigueur au 29/11/2019**

- Un service « Standard », pouvant être mis à disposition gratuitement sous certaines conditions, et comprenant :
  - L'accès aux modules et fonctionnalités de la version Standard de l'application web
  - Une mise à jour automatique de la version Standard de l'application web
  - Un support technique accessible par e-mail et téléphone, limité à 5 appels par mois
  
- Un service « Advanced » payant comprenant :
  - L'accès aux modules et fonctionnalités de la version Advanced de l'application web
  - Une mise à jour automatique de la version Advanced de l'application web
  - Une formation à distance à la prise en main des outils
  - Un support technique accessible par e-mail et téléphonique illimité

b) Accès à la Plateforme

Le Requis bénéficie d'un accès à la Plateforme pendant la durée du contrat et sous réserve de procéder aux paiements des Services correspondants (dans le cas d'un contrat payant).

Le Requis devra disposer d'une connexion Internet suffisante pour pouvoir utiliser la Plateforme et devra notamment prendre connaissance de la Configuration minimum nécessaire pour son utilisation décrite à l'Annexe 1.

c) Formations

Sur demande et à la discrétion d'EXELUS, des formations payantes (notamment de prise en main des outils) pourront être dispensées au Requis.

d) Archivage et Sauvegarde

La Plateforme n'a pas vocation à assurer la conservation et l'archivage des données entrées et utilisées par le Requis dans la Plateforme dans l'exercice de son activité.

Le Requis fera son affaire personnelle du traitement, de la sauvegarde, de l'archivage de ses données, ainsi que de toutes les démarches et autorisations requises quant au traitement des données personnelles. Il est rappelé au Requis qu'il lui appartient d'effectuer des sauvegardes conformément aux usages. Le Requis est ainsi seul responsable de l'archivage des données des Actes de télémedecine et notamment des Bilans, formulaires ou toute autre information du Patient reçus du Requérent sur la Plateforme.

**Article 6. Prix**

**6.1. Prix applicables**

Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la souscription au Service.

Les prix sont nets hors taxes, sans escompte, y compris en cas de paiement anticipé. Le prix de TVA applicable au prix hors taxes est celui en vigueur au jour de l'établissement de la facture.

**Conditions Générales de Vente Plateforme NOMADEEC (Requis)**  
**En vigueur au 29/11/2019**

En sus de ce prix, le Requis devra s'acquitter de tous les éventuels frais d'envoi dont le montant est indiqué dans le devis.

**6.2. Modalités de règlement**

Les modalités de paiement sont définies dans le devis.

**Règlement des Produits**

A défaut, les prix des Produits sont payables à la commande, quel que soit le mode de livraison. A défaut, un acompte de 30 % du montant total de la commande devra être versé à la commande par le Requis.

**Règlement des Services**

Sauf dispositions contraires, les Services seront facturés et payés mensuellement. Le paiement des Services aura lieu par prélèvement bancaire SEPA.

**6.3. Défaut ou retard de paiement**

Tout défaut de paiement à la date prévue entraîne la facturation de pénalités de retard au taux de 5% l'an et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros par facture.

Le défaut de paiement d'une seule facture rend immédiatement et de plein droit, sans mise en demeure préalable, exigible toutes les factures d'EXELUS, même celles non encore échues.

Par ailleurs, en cas de retard et/ou de non-paiement total ou partiel aux dates d'échéance, EXELUS se réserve le droit de suspendre toute livraison de Produits et/ou l'accès aux Services et/ou de désactiver le Compte Utilisateur du Requis jusqu'à régularisation des échéances ou exiger toute forme de garantie de paiement pour les commandes futures du Requis sans que cela ne puisse constituer un dommage réparable pour ce dernier.

**6.4. Révision des prix**

Les prix feront l'objet d'une révision annuelle. Les modifications de prix prendront effet un (1) mois après la notification écrite faite par EXELUS au Requis.

**Article 7. Obligations du Requis**

Le Requis ne doit pas faire un usage illicite de la Plateforme et s'engage à :

- respecter l'ensemble de ses obligations légales et professionnelles ;
- respecter l'interdiction de se livrer à des pratiques illicites par le biais de la Plateforme ;
- divulguer à des tiers les informations contenues dans la Plateforme ;
- refuser l'accès à la Plateforme à un personnel non spécialement habilité ;
- respecter ses obligations légales issue de sa qualité de responsable de traitement de données médicales et plus généralement respecter l'ensemble de ses obligations issues de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen du 27 avril 2016 et de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par l'Ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018) ;
- réaliser les Actes de télémédecine avec toute la diligence d'un professionnel de santé ;
- effectuer toutes les déclarations sociales et fiscales nécessaires à l'exercice de son activité ;

**Conditions Générales de Vente Plateforme NOMADEEC (Requis)**  
**En vigueur au 29/11/2019**

- utiliser la Plateforme aux seules fins de réalisation d'Actes de télé-médecine.
- déclarer tout changement relatif à sa situation professionnelle.

**Article 8. Assurance**

Le Requis déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et est assurée pour les dommages qui pourraient être causés par ses salariés ou collaborateurs et EXELUS ne saurait être tenue pour responsable des dommages dus à la défectuosité du matériel non fournis par EXELUS et/ou effectués par le Requis.

EXELUS déclare être assurée contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité professionnelle en tant qu'éditeur d'application logicielle auprès de la compagnie HISCOX - Conditions Générales n°TECH-RCE1012 et extension de garantie n°TECH1012-PJ0116.

**Article 9. Propriété Intellectuelle**

La Plateforme est la propriété d'EXELUS ou est licitement exploitée par cette dernière. Elle est protégée par les lois et traités internationaux en matière de droits d'auteur, ainsi que par d'autres lois et traités internationaux en matière de propriété intellectuelle.

Tous les droits relatifs au concept d'ensemble de la Plateforme NOMADEEC, à leur caractère original et innovant notamment les droits de propriété intellectuelle sur les textes, les créations littéraires et artistiques, graphiques et audiovisuelles, les bases de données, les développements informatiques, les développements HTLM et autre œuvre de l'esprit et toutes créations susceptibles d'être protégées par le droit de la propriété intellectuelle comme les images, les logos, les slogans, la mise en forme, la charte graphique, la structure, l'ergonomie, les codes couleurs, les typographies, les polices de caractère, les éléments graphiques de base, l'organisation graphique des écrans, la mise en page, les fonds de page et plus généralement l'identité visuelle de la Plateforme, les éléments sonores ou les marques et autres signes distinctifs appartiennent à EXELUS ou sont régulièrement exploitées par cette dernière, sans aucune limitation. L'imitation ou la reproduction, en tout ou partie des droits de propriété intellectuelle d'EXELUS, sur quelque support que ce soit, et notamment à titre de nom de domaine, de méta-tags et de mots clefs, sans l'autorisation préalable d'EXELUS pourra donner lieu à des poursuites judiciaires notamment sur le terrain de la contrefaçon.

**Article 10. Responsabilités**

**10.1. Réclamations**

Le Requis déclare et garantit avoir le droit d'exercer l'activité déclarée, de disposer de toutes les autorisations, licences ou diplômes nécessaires pour effectuer les prestations liées à cette activité et de pouvoir communiquer sur première demande, la preuve de ces éléments.

En tout état de cause, le Requis garantit EXELUS contre toute réclamation et/ou action et/ou condamnation prononcée à son encontre du fait du non-respect des dispositions des présentes CGV, et de ses obligations professionnelles.

Toute réclamation reçue par EXELUS, quelle qu'en soit la nature, relative à l'utilisation de la Plateforme sera transmise au Requis.

**10.2. Fonctionnement et utilisation de la Plateforme**



**Conditions Générales de Vente Plateforme NOMADEEC (Requis)**  
**En vigueur au 29/11/2019**

La Plateforme n'a pas vocation à remplacer les actes établis normalement dans le cadre de l'activité professionnelle du Requis. Le rôle, purement technique, d'EXELUS consiste uniquement à fournir un support informatique permettant aux Requis de réaliser des Actes de télémédecine.

EXELUS n'est pas responsable et n'intervient en aucun cas dans la réalisation des Actes de télémédecine et dans la détermination des diagnostics et des décisions relatives à la prise en charge à distance du Patient établis par les Requis à partir des différents éléments transmis par le Requérant via la Plateforme.

Les Requis restent seuls responsables du respect de leurs obligations légales, sociales, fiscales et le respect des règles déontologiques, des protocoles médicaux, des règles de santé publique et des normes d'hygiène. Les Requis sont ainsi seuls responsables du respect des dispositions réglementaires, légales et ordinaires qui leur sont applicables.

Le Requis garantit EXELUS contre tout recours et/ou réclamation provenant d'un tiers relatif à l'exécution de ses obligations professionnelles.

EXELUS ne se porte pas garant de l'utilisation effective de l'Application Mobile et de la Plateforme par d'autres utilisateurs Requérants ou Requis. Le Requis renonce à tout recours contre EXELUS à ce titre.

**10.3. Utilisation des Produits**

Les Produits sont à la charge exclusive du Requis, de même que les frais de télécommunication induits par leur utilisation. Le Requis est seul gardien et responsable des Produits, achetés ou non auprès d'EXELUS.

Le Requis accepte et reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement de l'Internet dans son ensemble.

Le Requis est seul responsable de la conservation et de l'archivage des données résultant de l'utilisation du logiciel et de toutes données qu'il renseigne dans la Plateforme.

En cas d'impossibilité d'accéder à la Plateforme, en raison de problèmes techniques ou de toutes natures, le Requis ne pourra se prévaloir d'un dommage et ne pourra prétendre à aucune indemnité, même dans l'hypothèse où il a correctement respecté les Prérequis et la Configuration minimale fournis par EXELUS détaillées en Annexe 1.

En cas de fausse déclaration du Requis sur leur qualité et capacité professionnelle, EXELUS pourra résilier le contrat de plein droit.

**10.4. Obligation de moyens**

EXELUS est tenue d'une obligation de moyens au titre des présentes. La responsabilité d'EXELUS ne pourra être établie qu'en cas de faute grave ou de négligence prouvée dans l'exécution de ses obligations.

**10.5. Limitation générale de responsabilité**

D'une manière générale, la responsabilité d'EXELUS est exclue, sans que la liste soit exhaustive dans les cas suivants :

- en cas d'exercice frauduleux par le Requis de son activité professionnelle,

## Conditions Générales de Vente Plateforme NOMADEEC (Requis)

En vigueur au 29/11/2019

- en cas d'utilisation de logiciels ou d'applications autres que NOMADEEC par le Requis entraînant des dysfonctionnements de la Plateforme,
- en cas de vice de fonctionnement de la Plateforme résultant d'une intervention effectuée par le Requis sans autorisation d'EXELUS,
- en cas de fonctionnement défectueux de la Plateforme provenant d'une mauvaise utilisation par le Requis ou d'une négligence de sa part,
- si le Requis n'a pas procédé aux mises à jour informatiques et logicielles nécessaires à l'utilisation des Services et de la Plateforme,
- si le fonctionnement défectueux résulte de la force majeure (notamment mais non exclusivement coupure du réseau de télécommunication en tout ou partie),
- en cas d'utilisation de la Plateforme dans des conditions anormales et/ou contraires aux procédures visées dans le guide utilisateur,
- en cas d'intrusion d'un tiers dans les équipements informatiques du Requis,
- en cas d'utilisation de la Plateforme par un personnel non spécialement habilité et formé du Requis.
- en cas de changement d'hébergeant ou du système d'hébergement sans accord préalable et écrit d'EXELUS,
- en cas de défaut de conception de l'architecture informatique du Requis,
- en cas de dégradation de tout ou parties du logiciel (notamment mais non exclusivement lorsque ce dernier est endommagé par le fait du Requis et/ou de tout tiers).

EXELUS ne pourra pas être tenue responsable à l'égard du Requis des dommages indirects et/ou immatériels de quelque nature que ce soit, incluant et ce sans limitation tel que perte d'exploitation, perte de données ou toute autre perte financière, des pertes ou dommages indirects ou imprévisibles du Requis ou des tiers, ce qui inclut notamment tout gain manqué, perte, inexactitude ou corruption de fichiers ou de données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance, coût de l'obtention d'un produit, d'un service ou de technologie de substitution, en relation ou provenant de l'inexécution ou de l'exécution fautive du contrat.

Tout dommage subi par un tiers est un dommage indirect, et ne donne pas lieu en conséquence à indemnisation.

En tout état de cause, la responsabilité totale et cumulée de la société EXELUS dans le cadre de l'exécution des présentes CGV ne pourra en aucun cas excéder le montant total du prix payé par le Requis à EXELUS au cours des douze (12) mois précédant le litige.

EXELUS, n'étant pas un professionnel de santé, n'est pas responsable de la réalisation des Actes de télémédecine réalisés par le Requis et n'est donc tenue d'aucune responsabilité médicale.

### **Article 11. Références et communication**

Le Requis autorise expressément EXELUS à indiquer que le Requis utilise les solutions NOMADEEC et EXELUS et à citer son nom comme référence dans ses documents commerciaux, sur son site internet et sur toute autre support de communication existant ou à venir.

Le Requis autorise en conséquence EXELUS à utiliser ses marques et logos pour les seuls objectifs visés dans le présent article. Cette autorisation est concédée gratuitement et sans limitation de durée.

### **Article 12. Durée et résiliation**

#### **12.1. Durée**

**12.2. *Le contrat entre EXELUS et le Requis est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de la création du compte utilisateur et de l'acceptation des présentes CGV et se***

**Conditions Générales de Vente Plateforme NOMADEEC (Requis)**  
**En vigueur au 29/11/2019**

***renouvellera par tacite reconduction par périodes successives d'un (1) an sauf dénonciation du contrat par l'une des parties dans un délai de trois (3) mois avant la date de son renouvellement. Toute année commencée est intégralement due. Résiliation***

Le non-respect par le Requis de l'une de ses obligations contractuelles décrites aux présentes donnera droit à EXELUS de mettre fin au contrat après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans un délai de trente (30) jours.

Ladite résiliation ne sera pas susceptible de constituer un dommage pour le Requis qui ne pourra prétendre à aucune indemnité de ce fait. Cette résiliation n'est pas exclusive de la possibilité pour EXELUS d'entreprendre des poursuites d'ordre judiciaire à l'encontre du Requis, lorsque les faits l'auront justifié.

Sauf disposition impérative contraire, la résiliation interviendra en outre de plein droit, par envoi d'une simple lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'une ou l'autre des parties, en cas de cessation d'activité par le Requis - la résiliation prenant effet à la date de réception de la lettre la notifiant.

**12.3. Effets de la résiliation**

Dans les trente (30) jours de la résiliation du contrat et de la souscription aux Services, le Requis ne pourra plus accéder à la Plateforme et utiliser les Services.

En cas d'expiration ou de résiliation du contrat pour une raison quelconque les dispositions des présentes CGV expressément destinées à survivre à la résiliation ou à l'expiration du contrat devront demeurer en vigueur et de plein effet en accord avec leurs modalités respectives.

En cas de résiliation du contrat par le Requis avant le terme de sa durée d'engagement définie dans le devis, ce dernier sera redevable de l'ensemble des mensualités restant à échoir au titre des Services.

Après résiliation des présentes, le Requis ne pourra plus accéder aux données de la Plateforme ni effectuer d'Actes de télémédecine à partir de cette dernière.

La réversibilité des données issues de la Plateforme est assurée par le Requis à ses frais et sous sa seule responsabilité. Les données seront supprimées dans les trente (30) jours de la résiliation du contrat.

**Article 13. Force majeure**

La responsabilité de l'une ou de l'autre des parties ne pourra être recherchée si l'exécution du contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure conformément à l'article 1218 du Code civil. Il est entendu par force majeure tout événement n'existant pas à la date de signature de ce contrat, extérieur aux parties et imprévisible à cette date, empêchant en tout ou partie l'exécution par l'une des parties de ses obligations ou qui rend l'exécution de ses obligations si difficile ou coûteuse qu'elle rend cette exécution commercialement déraisonnable. Les cas de force majeure comprennent, mais ne sont pas limités à, grève, guerre, épidémies, incendie, inondations, ouragan, tremblement de terre, lockouts, piratage informatique.

La partie contractante n'ayant pas rempli ses obligations sera libérée de toute faute si elle peut justifier que son inexécution provient d'un cas de force majeure.

**Article 14. Indépendance des parties**

**Conditions Générales de Vente Plateforme NOMADEEC (Requis)**  
**En vigueur au 29/11/2019**

Le Requis exercera son activité en toute indépendance et jouira d'une entière liberté dans l'organisation de ses prestations. Il choisira sa structure juridique et déterminera seul les intervenants amenés à effectuer les prestations et utiliser la Plateforme ainsi que les méthodes de travail, de façon autonome, et sans aucun lien quelconque de subordination avec EXELUS.

En conséquence, il assurera les risques inhérents à son activité personnelle et fera son affaire personnelle des polices d'assurance nécessaire à l'exercice de sa profession, des charges sociales et fiscales afférentes à son activité.

**Article 15. Protection des données à caractère personnel**

**15.1. Données personnelles du Requis**

EXELUS pourra être amenée au cours de l'exécution du présent contrat à collecter les données personnelles relatives au Requis au sens Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen du 27 avril 2016 et de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par l'Ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018.

Ces données seront traitées par EXELUS, en qualité de responsable du traitement et seront collectées aux fins exclusives d'assurer la gestion et le suivi du présent contrat.

Ces données seront conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée des durées de prescriptions légales applicables.

Ces données sont transmises exclusivement aux personnes ayant besoin de les connaître, à savoir les salariés d'EXELUS et les éventuels Requérents, sous-traitants, experts comptables, conseils et autorités judiciaires le cas échéant et éventuellement les potentiels auditeurs, acquéreurs/investisseurs d'EXELUS le cas échéant .

Les données sont stockées sur les serveurs de la société AZ NETWORK et ne font l'objet d'aucun transfert en dehors de l'Union Européenne.

Il est rappelé, à charge pour le Requis de le rappeler à ses salariés et collaborateurs, que toute personne bénéficie, dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement des données, d'un droit à la portabilité, à la limitation du traitement et d'un droit d'opposition au traitement de leurs données pour raisons légitimes. Ces derniers bénéficient également du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après leur mort,

Les salariés et collaborateurs du Requis peuvent exercer les droits dont ils disposent et/ou obtenir davantage d'informations sur leurs droits en s'adressant à EXELUS par courriel à l'adresse mail suivante : support@nomadeec.com.

Toute personne peut en cas de contestation former une réclamation auprès de la CNIL dont les coordonnées figurent à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr>.

La non communication de ces informations peut entraîner l'impossibilité d'exécuter le contrat et/ou les commandes.

Aucune prise de décision automatisée n'est effectuée sur la base des données ainsi collectées.

**15.2. Données personnelles des Patients**

Le Requis est seul responsable des données collectées et traitées relatives aux Patients.

Il s'engage à cet effet à respecter les dispositions relatives à la protection des données

**Conditions Générales de Vente Plateforme NOMADEEC (Requis)**  
**En vigueur au 29/11/2019**

personnelles de ses Patients en conformité avec Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen du 27 avril 2016 et de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par l'Ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018.

EXELUS ne peut en aucun cas être considérée et tenue comme responsable de traitement des données des Patients du Requis.

Le Requis prend à sa charge exclusive toute demande formulée par un Patient relative à ses données personnelles.

**Article 16. Dispositions générales**

**16.1. Intuitu Personae**

Le contrat est conclu « Intuitu personae » en considération de la personne du Requis.

Le Requis ne pourra transférer ou céder par fusion, scission, apport partiel d'actifs, cession et/ou location-gérance de fonds de commerce ou toute opération ayant pour objet un transfert de patrimoine, tout ou partie de ses droits et obligations lui incombant au titre des présentes, sauf accord exprès, écrit et préalable d'EXELUS.

**16.2. Nullité et non renonciation à invoquer un droit**

Si l'une quelconque des clauses des présentes CGV s'avérait nulle ou inapplicable en vertu d'une loi ou d'un règlement ou à la suite d'une décision exécutoire d'une juridiction ou d'une autorité compétente, les parties conviennent expressément que les présentes CGV ne seront pas affectées par la nullité de la clause précitée.

Le fait pour EXELUS de ne pas exiger à un moment quelconque l'exécution stricte par le Requis d'une disposition ou condition quelconque des présentes CGV ne sera pas réputé constituer une renonciation définitive à cette disposition ou condition. En conséquence, EXELUS pourra à tout moment demander l'exécution stricte et intégrale par le Requis des dispositions et conditions des présentes CGV.

**16.3. Droit applicable**

Les présentes CGV sont soumises à la loi française à l'exclusion de toute autre convention internationale applicable.

**Conditions Générales de Vente Plateforme NOMADEEC (Requis)**  
**En vigueur au 29/11/2019**

**ANNEXE 1**

En cas d'évolution des Configurations minimum décrites ci-après, le Requis supportera seul les conséquences techniques et financières liées à ces évolutions.

**Configuration Minimum pour le support matériel exécutant l'Application web :**

Ordinateur Personnel de type PC ou Tablette Tactile Windows :

- OS : Windows 10 version Familial ou Pro
- Processeur : Intel Pentium Gold 4415Y ou supérieur
- RAM : 4 Go
- Disque dur : 128 Go
- Ecran : 10 pouces, 1800 x 1080 pixels

Ordinateur Personnel de type MAC :

- OS : Mac OS X "Maverick" et supérieur
- Processeur : Intel Core i5 ou i7
- RAM : 4 Go
- Disque dur : 128 Go
- Ecran : 11 pouces, 1800 x 1080 pixels

Tablette tactile de type Apple :

- OS : iOS version 11 et supérieure
- iPad Pro (2017 et supérieur)
- iPhone non supporté

Tablette tactile de type Android :

- OS : Android version 7 et supérieure
- Processeur : Cortex A53
- RAM : 2 Go
- Disque dur : 128 Go
- Ecran : 10 pouces, 1800 x 1080 pixels
- Smartphone non supporté

**Navigateurs Internet supportés :**

- Google Chrome version 71 et supérieure
- Firefox version 53 et supérieure (Firefox ESR 68 et supérieur)
- Edge version 44 et supérieure

**Caractéristiques Minimum pour la connexion Internet requise :**

- Wifi/Ethernet et Compatible 4G LTE (option)
  - Hors utilisation de la visio : ADSL 1 Mbps montant/descendant
  - Avec utilisation de la visio : ADSL (idéalement SDSL) avec 2 Mbps montant/descendant minimum recommandés

**Configuration réseau :**

- Ports ouverts entrant/sortant : 80, 443

**Ports ouverts entrant/sortant pour la visioconférence :**

- SSL => DNS : turn-01.nomadeec.org ( 443 / TLS)

**Conditions Générales de Vente Plateforme NOMADEEC (Requis)**  
**En vigueur au 29/11/2019**

- STUN => DNS : turn-01.nomadeec.org ( 3478 /UDP-TCP)
  - TURN => DNS : turn-01.nomadeec.org ( 5359, 49152 :50152 / UDP-TCP)
- URLs autoriser :
- \*.nomadeec.net
  - \*.nomadeec.org
  - \*.nomadeec.com